

Le fonctionnement de la retraite des salariés en France

La retraite des salariés en France repose sur un système complexe qui combine des régimes de base, des régimes complémentaires et des dispositifs spécifiques pour les salariés du privé. Ces régimes sont destinés à garantir un revenu de remplacement une fois que l'on cesse d'exercer une activité professionnelle. L'objectif de la retraite est de permettre aux individus de maintenir un niveau de vie décent après leur carrière. Dans cet article, nous explorerons les principales composantes du système de retraite des salariés en France, les modalités de calcul des droits à la retraite et les réformes récentes.

1. Le système de retraite en France : un système par répartition

Le système de retraite français repose principalement sur un modèle **par répartition**. Cela signifie que les cotisations des actifs (les travailleurs) financent les pensions des retraités. L'idée est que les cotisations sociales payées tout au long de la carrière par les salariés sont redistribuées sous forme de pensions aux personnes ayant cessé leur activité professionnelle.

Les **cotisations sociales** sont collectées par des organismes tels que la **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)** pour le régime de base des salariés, ainsi que par des institutions comme l'**AGIRC-ARRCO** pour les régimes complémentaires.

2. Les régimes de retraite de base

Le régime de base des salariés est géré par la **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)**, et il concerne tous les salariés du secteur privé (ainsi que certains autres statuts). Ce régime repose sur un système de points et de trimestres validés.

- **Les trimestres de cotisation** : Chaque année, un salarié doit accumuler un certain montant de cotisations pour valider un trimestre. En 2025, il faut avoir cotisé sur une base de salaire de 1 782 € brut pour valider un trimestre, soit 7 128 € pour valider 4 trimestres. Un salarié peut valider jusqu'à 4 trimestres par an.
- **L'âge légal de départ à la retraite** : L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 64 ans à partir de la génération 1968. Pour les générations à partir de septembre 1961, l'âge est reculé de 3 mois tous les ans (62 ans et 3 mois pour 1961, 62 ans et 6 mois pour 1962, ...). Mais un salarié peut décider de partir plus tôt, sous certaines conditions, comme la carrière longue par exemple.
- **Le calcul de la pension de retraite de base** : La pension de retraite de base est calculée en fonction de trois critères :
 1. Le **salaire moyen annuel** des 25 meilleures années (avant 2019).
 2. Le nombre de **trimestres cotisés** tout au long de la carrière.

3. L'âge auquel le salarié prend sa retraite. Si le salarié prend sa retraite avant d'avoir validé le nombre de trimestres requis, une décote est appliquée sur le montant de sa pension.

3. Les régimes complémentaires : l'AGIRC-ARRCO

En plus du régime de base, les salariés du secteur privé cotisent également à des régimes complémentaires obligatoires, appelés **AGIRC-ARRCO**. Ces régimes ont pour but de compléter la pension de base afin de garantir un niveau de vie plus élevé après la retraite.

- **Le fonctionnement des points** : Dans le système AGIRC-ARRCO, les cotisations sont converties en **points**. Le nombre de points acquis dépend des cotisations versées et de la valeur du point, qui est peut être réévaluée.
- **Le calcul de la pension complémentaire** : La pension complémentaire est donc calculée en fonction du nombre de points accumulés pendant la carrière et de la valeur du point au moment de la retraite. Plus un salarié a cotisé et plus il a accumulé de points, plus sa pension complémentaire sera élevée.

4. Le montant de la pension : facteurs et variables

Le montant de la pension de retraite des salariés est le fruit de plusieurs facteurs. Outre les éléments mentionnés ci-dessus (salaire moyen, trimestres validés, points AGIRC-ARRCO), il faut aussi prendre en compte :

- **Le taux de remplacement** : Ce taux est le pourcentage du dernier salaire perçu qui est remplacé par la pension. Pour la retraite de base, ce taux est d'environ 50 % du salaire moyen des meilleures années. Ce taux peut être plus élevé si le salarié part à la retraite à un âge plus tardif, ou s'il bénéficie d'un parcours de carrière complet.
- **Les majorations et réductions** : Il existe des **majorations de pension** pour les personnes ayant eu des enfants ou pour celles qui continuent à travailler après l'âge légal de départ à la retraite. À l'inverse, la pension peut être réduite en cas de départ prématuré ou de trimestres manquants.

5. Les réformes récentes du système de retraite

Le système de retraite français est en constante évolution. Plusieurs réformes ont été mises en place ces dernières années, visant à assurer la pérennité financière du système tout en répondant aux défis démographiques (comme le vieillissement de la population).

- **La réforme des retraites de 2019 (système universel)** : La réforme portée par Emmanuel Macron et mise en pause en raison de la crise sanitaire avait pour objectif de créer un système universel par points. Ce système devait remplacer les 42 régimes existants, dont celui des salariés, par un système unique de points, permettant plus d'équité et de transparence. Toutefois, la réforme a été suspendue, mais elle pourrait être relancée.
- **Le report de l'âge légal de départ à la retraite (Réforme 2023)** : La question du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite a également été un sujet de débat. L'âge déterminé lors

de la dernière réforme est fixé à 64 ans à partir de la génération 1968. Cet âge évolue progressivement de 62 à 64 ans pour les générations de 1961 à 1967.

6. Conclusion : un système en constante adaptation

Le système de retraite des salariés en France est un pilier important de la protection sociale. Bien qu'il soit par répartition et que chaque salarié cotise pour sa retraite, le montant final de la pension dépend de nombreux paramètres (salaire, trimestres, points AGIRC-ARRCO...). Les réformes successives visent à garantir l'équilibre financier du système tout en répondant aux attentes des citoyens.

Cependant, face aux défis démographiques et économiques, la question de l'avenir du système de retraite reste ouverte, avec de possibles ajustements qui pourraient modifier la façon dont les Français approchent leur retraite.